

Licenciements sans ménagement d'infirmières « premier emploi » !

Contexte tendu dans les unités de soins

La situation dans les unités de soins devient de plus en plus tendue. Le manque de personnel met tout le monde sous pression alors que les exigences sont en augmentation. Pourtant le temps manque pour offrir des soins de qualité...

Et comme les absences maladie ou accident sont en augmentation, il faut remplacer les soignants... alors cela aggrave la situation car le personnel remplaçant n'est pas toujours formé pour offrir la qualité et la rapidité exigées.

Dans ce contexte, les HUG s'attaquent de plus en plus aux infirmières « premier emploi » qui ne sont pas encore performantes, l'expérience leur manquant.

L'exemple de Roxane

Engagée pour un remplacement maternité alors qu'elle vient de finir sa formation d'infirmière, Roxane (prénom fictif) devait être doublée 20 jours car elle a été engagée dans un service spécialisé où il faut avoir des connaissances d'orthopédie et gériatriques.

Or, elle n'a été doublée qu'à peine 7 jours et a tout de suite été livrée à elle-même avec les mêmes exigences attendues d'infirmières expérimentées.

La pression dans le service était telle que les collègues n'avaient pas toujours le temps de répondre aux questions de Roxane, qui parfois était bloquée en attente qu'une collègue puisse bien lui indiquer quoi/comment faire.

A plusieurs reprises Roxane s'est retrouvée seule dans le service avec des infirmières intérimaires qui ne pouvaient pas répondre à ses questions.

Après deux mois, elle a été obligée de travailler de nuit sans être doublée même pas la première nuit. Elle avait la même charge de travail que sa collègue expérimentée.

Cette nuit-là, Roxane n'a pas trouvé un médicament pour une patiente. Sa collègue, appelée à son secours, ne l'a pas trouvé non plus.

Cela a débouché sur une « déclaration de faits graves ». Roxane a fait d'autres erreurs de débutante, car elle n'a ni l'expérience ni les connaissances pour se débrouiller sans problèmes dans ce service spécialisé où l'IRES exige d'elle qu'elle travaille « vite et bien ».

Lors d'une évaluation effectuée après deux mois et demi, ces erreurs normales chez une infirmière débutante ont été utilisées par l'IRES pour décréter que ses prestations étaient insuffisantes.

Roxane a été convoquée par la RRH qui lui a dit qu'elle n'était pas capable de pratiquer le métier d'infirmière aux HUG, lui a « suggéré » de démissionner et d'aller travailler dans un EMS ou à IMAD. Ces derniers apprécieront !

Roxane a refusé de démissionner. Elle a été convoquée à un entretien de service pendant son jour de congé (!)... Son licenciement est programmé !

D'autres soignantes sont licenciées

Roxane n'est pas la seule infirmière « premier emploi » que les HUG veulent licencier. Une autre infirmière est dans la même situation et un infirmier a déjà été licencié. Dans ce dernier cas, les HUG ont dû annuler le licenciement car prononcé illégalement alors que le soignant était absent pour cause d'accident.

Une ASSC « premier emploi » a aussi été licenciée récemment sans le moindre respect de ses droits.

Une infirmière spécialisée aux urgences a aussi été licenciée sans ménagement car elle « ne convenait pas » au service 144. Or, le manque d'infirmières aux HUG est énorme ! Pourquoi ne pas l'avoir transférée aux urgences adultes ou pédiatriques alors que ces deux services manquent cruellement d'infirmières spécialisées ?

Souffrance du personnel soignant

Les HUG continuent de mettre la pression sur le personnel soignant qui est en grande souffrance. Notre syndicat est assailli de demandes de soignantes souffrant d'épuisement professionnel, de harcèlement... ou des deux.

Comment encore croire que les HUG se soucient de votre santé, de vos conditions de travail et de vos droits ? Et quid de la qualité des soins ? Le rendement semble être leur seule préoccupation.

Nous vous encourageons à vous organiser autour de notre syndicat pour défendre vos intérêts.

Nous contacter, vous informer :

David Andenmatten, groupe SSP-HUG, 076 615 50 68

Sabine Furrer, secrétaire syndicale, s.furrer@sspge.ch

Martin Malinovski, terrain, 076 576 8420

Web : <https://geneve.ssp-vpod.ch/secteurs/sante/hug/>

Facebook : facebook.com/ssp.geneve

Vous syndiquer en ligne: <https://geneve.ssp-vpod.ch/nous-rejoindre/adhesion/>